

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2023

À 20 h 40, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. BATOUX Gérard - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. SERRE Jean-Louis - Mme Dominique VETIER - Mme Florence BLANCHET - M. LABADIE Hervé - M. JACQUET Christian

Pouvoirs : M. AGRESTI Jean-Pierre à Mme LACROIX Fanny, Mme Julia SEKELLY à M. BATOUX Gérard et Mme Nicole LOISEUR à M. LABADIE Hervé.

Absents excusés : Mme Valérie COLIN

- 1. Demande de rajout à l'ordre du jour deux points supplémentaires concernant la prolongation du bail du salon de coiffure pour un an, et le remboursement des frais de stérilisations de chats errants pour le compte de la collectivité par Mme Annick AMORISON et retrait du point 3 et 9 de la convocation car le projet de rémunération des heures complémentaires doit d'abord passer en CST au Centre de Gestion et le Plan Communal de Sauvegarde n'a pas pu être consulté par l'ensemble du Conseil.**
A l'unanimité des présents, les demandes d'ajout et de retraites sont acceptés.
- 2. Approbation du dernier PV du conseil municipal**
Madame la Maire demande à l'ensemble des élus si le procès-verbal de la séance du 11 juillet dernier est accepté. A l'unanimité des présents le dernier PV est validé.
- 3. Autorisation de prolonger le bail du salon de coiffure**
Madame la Maire explique que le bail pour le salon de coiffure de Cordéac arrive à échéance le 30 septembre 2023, n'ayant pas rencontré la titulaire pour échanger sur la suite de celui-ci, il a été convenu dans l'immédiat de reconduire le bail pour un an.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à reconduire le bail.
- 4. Autorisation de rembourser Mme Annick AMORISON des frais de stérilisation des chats errants**
Mme la Maire expose le problème que connaît le centre-bourg de Cordéac, à savoir la prolifération de chats errants, à la suite de courriers de plaintes des usagers le dénonçant. Les services administratifs ont effectué des recherches d'organismes pour remédier à ces soucis de chats errants très onéreux et contraignants, pour finalement contacter Mme AMORISON, qui œuvre depuis déjà de longues années pour cette cause. Cette dame qui intervient de manière autonome capture les chats et les amène chez un vétérinaire pour les actes de stérilisation ou castration. Mme la Maire propose donc que son action soit dédommée des frais vétérinaires par un montant forfaitaire de 500 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à rembourser Mme AMORISON.
- 5. Correction de la délibération n°2023 059 pour erreur d'indice**
Madame la Maire rappelle la délibération validée par son Conseil lors de la séance du 11 juillet concernant la **Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**
Il est proposé d'autoriser la correction de celle-ci de deux erreurs ; il manque la description du grade « adjoint administratif » et une erreur d'indice qui doit être 387 et non 368.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à corriger la délibération.
- 6. Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023**
Madame la Maire explique que, à la suite du passage de la loi NOTRe et pour faciliter et uniformiser la gestion comptable des collectivités publiques, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Il est donc demandé par notre conseillère aux décideurs locaux du service de gestion comptable de la Mure de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le passage en M57 au 1^{er} janvier 2024

7. Décision modificative du budget principal pour la résiliation anticipée de la location des copieurs

Mme la Maire explique que notre parc locatif de copieurs n'étant pas adapté à nos besoins et cela entraînant un coût trop important pour le budget de la collectivité, après concertation et un travail de négociation, une résiliation anticipée du contrat en cours a été validée lors du vote des budgets. Mais les crédits prévus à l'article 6135 (location mobilière) ne conviennent pas à la trésorerie. Pour respecter le plan comptable, il est demandé de passer les crédits à l'article 6718 (charges exceptionnelles) pour un montant de 25 889€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la délibération modificative du budget principal.

8. Participation communale à la subvention finale pour l'achat d'un véhicule pour l'ADMR

En 2021, le Conseil municipal a validé pour accorder une subvention exceptionnelle de 500€ sur trois années pour aider au financement d'un nouveau véhicules de portage des repas de l'ADMR de Mens.

Il est donc proposé de continuer l'engagement part ce dernier versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le versement de la subvention.

9. Autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réfection du refuge de Bachilianne

Dans le cadre du projet touristique du Tour de l'Obiou, il est nécessaire que le refuge soit modifié pour accueillir non plus 4, mais 10 couchages. Il est donc proposé de lancer une consultation pour recruter un architecte pour la maîtrise d'œuvre car seul le propriétaire peut effectuer cette démarche. Il est rappelé que les subventions à hauteur de 80% sont déjà faites par la Communauté de Communes du Trièves pour la totalité de l'opération. Une consultation des différents utilisateurs du site sera bien entendu faite, avec les habitants du village et le Groupement Pastoral de Bachilianne car ils restent les principaux utilisateurs du lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à lancer une consultation.

10. Autorisation de solliciter une subvention pour le débroussaillage de l'alpage de Bachilianne et de demander l'assistance de la FAI au montage du dossier.

M. Jean-Louis SERRE au titre de porte-parole du Groupement Pastoral de Bachilianne explique : dans le cadre de la conservation et l'entretien de l'alpage de Bachilianne, le Groupement Pastoral souhaiterait une intervention de débroussaillage pour environ 8 hectares et moins suivant les budgets disponibles en 2024. En fonction du plan de programmation budgétaire, il est proposé d'anticiper par la demande de subvention sans pour autant acter l'engagement de la commune sur l'ouverture des futurs crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à déposer un dossier de subvention et d'assistance de la FAI.

11. Questions diverses :

- Point d'information concernant le congrès des maires ruraux : celui-ci aura lieu à l'Alpe d'Huez du vendredi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre. Les élus qui peuvent sont invités à rejoindre l'équipe de bénévoles.
- Ancienne Ecole des Garçons : la tranche optionnelle est lancée et une prochaine réunion de COPIL aura prochainement lieu.
- Projet pour la Marmottière : Suite au courrier adressé à M. le Préfet pour que soit financé un accompagnement par un juriste pour la mise en route de la cuisine centrale pour délégation de service public, celui-ci veut que les services de la Direction Départementale des Territoires statuent sur le risque de crue torrentiel du ruisseau proche du site avant de peut-être débloquer des fonds. La municipalité attend le retour du certificat d'urbanisme.
- Proposition d'une réunion avec les services de la Communauté de Communes du Trièves pour expliquer l'utilisation des composteurs installés à Cordéac à destination des habitants le 18 octobre prochain.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22 h 45

